

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 14 629 676, 50 Euros
Siège social : CANET EN ROUSSILLON (Pyrénées Orientales) - Zone Technique Le Port
390 406 320 R.C.S. Perpignan

Avis de convocation

Les Actionnaires de la Société « CATANA GROUP » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 28 février 2018 à neuf heures au Cabinet BANETTE-GIROUDIERE ET ASSOCIES, Avocats, à La Rochelle (Charente-Maritime) Parc d'Activités Jean Guiton, rue des 3 Frères Bât B, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés clos le 31 août 2017.
- Affectation des résultats.
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 et suivants du Code de commerce.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général.
- Pouvoirs pour les formalités.

et à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour portant d'une part sur le renouvellement des délégations accordées au Conseil d'administration par les Assemblées Générales Mixtes tenues les 22 février 2016 et 27 février 2017, et d'autre part sur la délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions,

- Rapport du Conseil d'administration,
- Rapports des co-Commissaires aux comptes,
- Délégation générale de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation générale de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce,
- Précision concernant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mentionnée à la deuxième résolution conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce,
- Précision concernant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mentionnée à la deuxième résolution conformément à l'article L.225-136 du Code ce commerce,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter les propres actions de la Société,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les propres actions de la société acquises par elle,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions,
- Augmentation de capital réservée aux salariés,
- Pouvoirs pour les formalités.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à ces Assemblées, de s'y faire représenter par un actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou d'y voter à distance.

L'admission a lieu sur place, après vérification d'identité.

Tout Actionnaire peut voter par procuration ou à distance au moyen d'un formulaire unique dont il fera la demande écrite au siège social de la Société, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : david.etien@catanagroup.com

La Société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social six jours au moins avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte le formulaire devra être parvenu complété et signé au siège social de la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à ces Assemblées :

Les titulaires d'actions nominatives ou au porteur doivent justifier de l'inscription définitive des titres à leur nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS CORPORATE TRUST – 14, Rue Rouget de l'Isle 92130 Issy Les Moulineaux, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance devront joindre une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Le site internet : <http://www.catanagroup.com> permet aux Actionnaires d'exercer leur droit de communication électronique et leur droit de consultation à compter au plus tard du 21ème jour précédant l'Assemblée et sans délai pour le texte des projets des résolutions présentés par les actionnaires et le texte des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande.

Les questions écrites des actionnaires sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou posées par voie électronique à l'adresse suivante : david.etien@catanagroup.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration

1800230